



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 22 AVRIL 2024 À  
19H32 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Madame la conseillère Nicole Jacques ;  
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu et  
Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
  - 3.1 ~~ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL~~ – **REPORTÉ**
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU PRAFI – MODIFICATION
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

R-2024-04-8137

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**3. GREFFE**

**3.1. ~~ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL~~ – **REPORTÉ****

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU PRAFI – CORPORATION DU QUARTIER  
DE LA DÉBÂCLE DE BEAUCEVILLE**

**DÉPÔT AU PRAFI – PROJET FÉLIX-GEORGES-FORTIER (MAISON D'ÉLYSE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville souhaite acquérir la maison Félix-Georges-Fortier afin d'en faire un projet récréotouristique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville souhaite soutenir la Corporation dans ses démarches, dans un premier temps en présentant une demande au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – Volet résilience des communautés et relocalisation) au bénéfice de la Corporation afin que cette dernière puisse réaliser des travaux d'immunisations de l'immeuble dont elle fera l'acquisition ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville a pris connaissance du guide du PRAFI – Volet résilience des communautés et relocalisation et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation a fait des démarches de financement auprès de son institution bancaire ;





**CONSIDÉRANT QUE** la Ville pourrait demander l'autorisation de la ministre des Affaires municipales afin de cautionner la Corporation, si l'institution financière de celle-ci en faisait la demande et si les conditions de ce cautionnement étaient acceptables pour la Ville ;

**R-2024-04-8138** **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Volet résilience des communautés et relocalisation du PRAFI au bénéfice de la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville ;

**QUE** la Ville de Beauceville s'engage à respecter les modalités du guide du PRAFI qui lui sont applicables ;

**QUE** la Ville de Beauceville s'engage, si une aide financière pour ce projet est obtenue :

- À payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général, Serge Vallée, à déposer cette demande d'aide financière et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente ;

**QUE** la poursuite des démarches de la Ville en lien avec le projet de la Corporation, au-delà de la présentation de la demande d'aide financière au PRAFI par la Ville, notamment tout appel d'offre ou tout décaissement par cette dernière, est conditionnelle à ce que la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville devienne propriétaire de la maison Félix-Georges-Fortier dans un délai raisonnable suivant le dépôt de cette demande.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**R-2024-04-8139** **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h37

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

